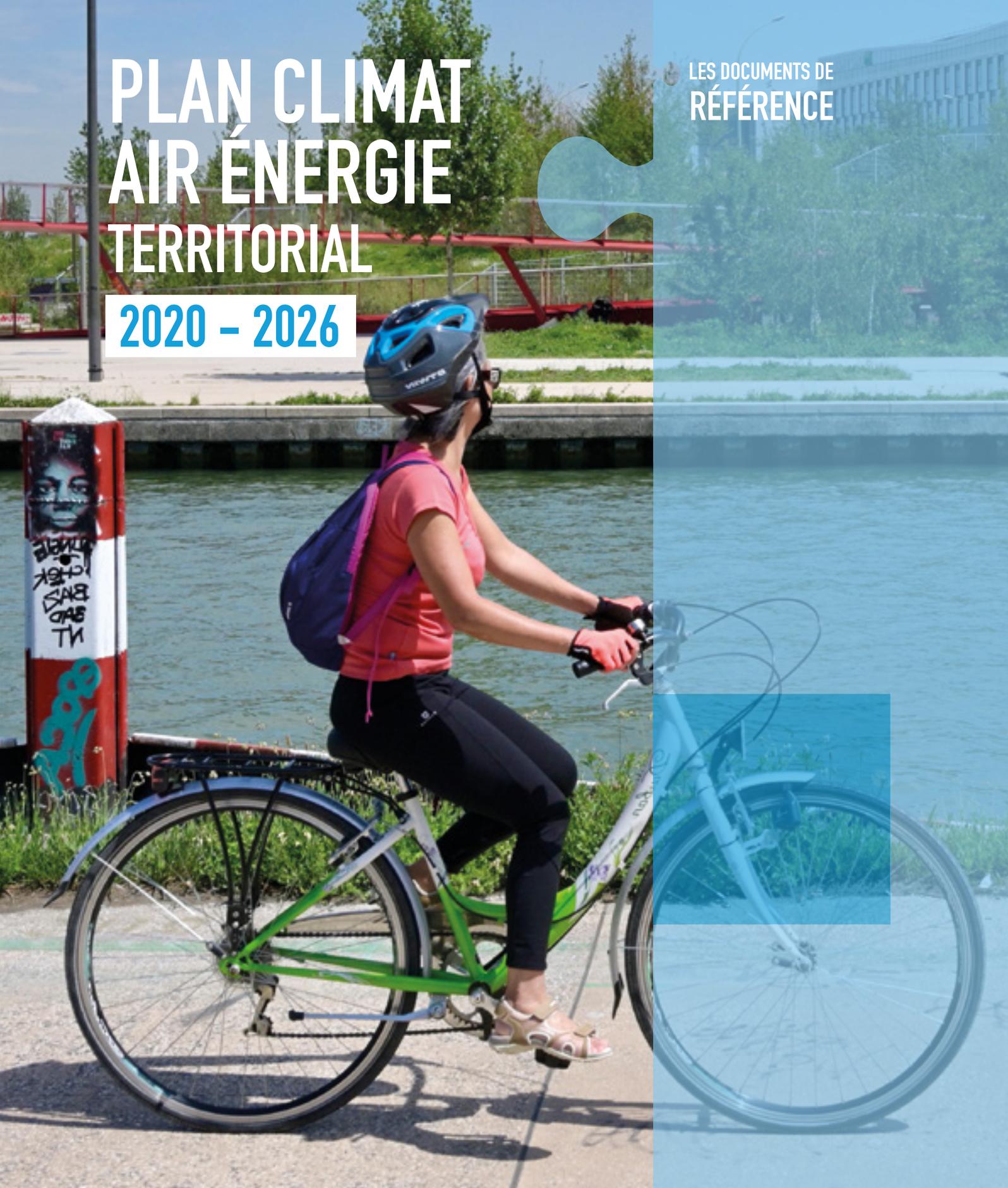


PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

2020 – 2026

LES DOCUMENTS DE
RÉFÉRENCE



plaine
commune

GRAND PARIS

Aubervilliers Epinay-sur-Seine
L'Île-Saint-Denis La Courneuve
Pierrefitte-sur-Seine Saint-Denis
Saint-Ouen Stains Villetaneuse

SYNTHÈSE

PROJET ADOPTÉ AU CONSEIL
TERRITORIAL DU 25 FÉVRIER 2020

SOMMAIRE

1/ ÉTAT DES LIEUX	4
DES HABITANTS VULNÉRABLES AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	5
MOBILITÉS, BÂTIMENTS, ALIMENTATION : CAUSES MAJEURES DE GES ET DE POLLUTION.....	6
UN TERRITOIRE PEU RÉILIENT, MAIS AUX NOMBREUSES RESSOURCES.....	7
2/ LA STRATÉGIE CLIMAT AIR ÉNERGIE	8
POUR UNE JUSTICE CLIMATIQUE ET UNE JUSTICE SOCIALE : CHANGER DE MODE DE VILLE.....	9
AGIR DÈS MAINTENANT.....	11
CINQ AXES ET TROIS PRIORITÉS DE TRANSFORMATION.....	12
S'INSCRIRE DANS LA TRAJECTOIRE DE LA NEUTRALITÉ CARBONE 2050.....	13
3/ AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT	14
TOUS MOBILISÉS POUR LE CLIMAT.....	15
64 ACTIONS POUR LUTTER CONCRÈTEMENT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA POLLUTION DE L'AIR.....	16
MESURER NOS EFFORTS ET ÉVALUER NOTRE IMPACT EN ASSOCIANT LES HABITANTS.....	18

/ ÉDITO

Le mandat qui s'ouvre est décisif : les impacts du dérèglement climatique et de la pollution de l'air se font déjà sentir dans la vie quotidienne et sur la santé des habitants de Plaine Commune, comme ailleurs dans le monde. Les crises, qu'elles soient d'ordre sanitaire, climatique, sociale, touchent durement nos habitants et en particulier les plus vulnérables. Citoyens et acteurs du territoire appellent de leurs vœux une action publique volontariste, qui protège leur santé et leur environnement, les générations présentes et futures. Quinze années de politique climat air énergie menées par Plaine Commune ont démontré la pertinence de l'échelon territorial pour se saisir de ces enjeux : il faut maintenant aller plus vite, plus fort.

C'est pourquoi Plaine Commune déclare le territoire en situation d'urgence climatique. Un acte fondateur qui fait du climat une priorité du mandat 2020-2026 et qui inscrit le territoire dans la trajectoire de la neutralité carbone 2050, actée par l'Accord de Paris pour le climat en 2015. Il s'accompagne d'actes concrets : la mise en œuvre des 64 actions du Plan climat air énergie territorial (PCAET) ; l'adoption prochaine d'un Plan d'urgence pour l'adaptation au changement climatique ; la création d'un comité de suivi citoyen, vigie de la politique climat air énergie du territoire.

Sur notre territoire urbain dense et populaire, la justice climatique est une affaire de justice sociale. La coopération est au cœur de la résilience territoriale, de notre capacité à proposer collectivement des réponses aux enjeux. Plaine Commune compte une diversité exceptionnelle d'initiatives, d'acteurs engagés, qui ont démontré leur capacité à mobiliser leur ingéniosité, leur créativité, à travailler ensemble, à rassembler des habitants ; tant pour répondre à des situations d'urgence que pour inventer des alternatives pérennes pour un territoire plus solidaire et soutenable.

À nous, collectivité, de montrer la voie. Pour la santé et la sécurité de nos habitants, nous nous engageons à nous inscrire dans la trajectoire de la neutralité carbone 2050. Le double défi sur notre territoire dynamique et dense, est d'atteindre l'objectif de sobriété carbone du PCAET (- 75 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à nos émissions de 2005) tout en recherchant à compenser les 25 % d'émissions de gaz à effet de serre restantes, avec un maximum de solutions locales et endogènes. Mener de front réduction et compensation de nos émissions est une condition indispensable à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Adopté pour six ans (2020-2026), le Plan climat air énergie territorial est notre feuille de route commune. Il est un socle et doit permettre à toutes les initiatives de se développer et de contribuer aux objectifs fixés. Touchant à l'ensemble des politiques publiques du territoire, il mobilise la contribution de toutes et tous, à titre individuel et collectif : ses grands principes doivent guider les décisions de la collectivité et de ses partenaires.

Et parce que la bascule ne pourra pas se faire sans l'alliance des collectivités, habitants, associations, collectifs citoyens, entreprises, bailleurs, aménageurs et tous les acteurs du territoire, Plaine Commune compte sur la contribution de toutes et tous à la transition écologique et sociale.

Mathieu Hanotin
Président de Plaine
Commune
Maire de Saint-Denis

Philippe Monges
1^{er} Vice-Président chargé
de la Transition
écologique, du Climat
et de la Santé
environnementale



1/ ÉTAT DES LIEUX LES POINTS CLÉS DU DIAGNOSTIC CLIMAT AIR ÉNERGIE



© Florian German / Plaine Commune / Imagisair

/ DES HABITANTS VULNÉRABLES AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Bruit, fortes chaleurs, précarité énergétique, pollution de l'air : les habitants de Plaine Commune sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique et à la pollution de l'air. Le territoire est traversé par de grands axes routiers (boulevard périphérique, autoroutes A1 et A86) et fait l'objet de nombreux chantiers, sources de pollutions. Les épisodes caniculaires s'aggravent et impactent plus durement les ménages en situation de précarité sociale dont les logements sont mal isolés.

Couplé à l'augmentation du prix de l'énergie, ce phénomène fait croître sur le territoire le nombre de ménages en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire qui consacrent plus de 10 % de leur budget aux dépenses d'énergie de leur logement. On compte 14 % de ménages dans cette situation au niveau national¹ et, même si le calcul est délicat, ce chiffre est plus élevé à Plaine Commune qui enregistre 16 000 demandes par an auprès du fonds de solidarité pour le logement².

La forte artificialisation du territoire augmente l'effet d'îlot de chaleur urbain et le risque d'inondation par ruissellement. Les habitants, captifs de ces nuisances du fait de la précarité sociale et de la carence en espaces verts qui caractérisent le territoire, en ressentent déjà les impacts sur leur santé et leur qualité de vie.

« Les épisodes caniculaires touchent d'abord les plus précaires et exacerbent les inégalités sociales »



© Raphaël Fourmier / Plaine Commune

Habitants dans le parc de la Légion d'Honneur à Saint-Denis à l'occasion de la Fête des tulipes

1. Source : Agence de la transition écologique (Ademe) 2018
2. Source : Agence locale de l'énergie et du climat (Alec)

/ MOBILITÉS, BÂTIMENTS, ALIMENTATION : CAUSES MAJEURES DE GES ET DE POLLUTION³



Les autoroutes A1 et A86

« Les transports et les bâtiments totalisent 80 % des émissions de gaz à effet de serre »

Plaine Commune, territoire urbain dense, émet chaque année 1 856 kilotonnes équivalent CO₂ (kt éq. CO₂) et consomme 7 000 GWh d'énergie. Ramenés au nombre d'habitants, ces chiffres sont inférieurs à la moyenne nationale : les habitants de Plaine Commune sont davantage impactés que responsables des impacts du changement climatique au niveau local. Les transports et les bâtiments sont les principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre

(GES), des consommations d'énergie et de la pollution atmosphérique : ils totalisent à eux seuls 80 % des émissions de GES et 92 % de la consommation d'énergie finale. Dans le secteur du bâtiment, c'est la phase de construction et le chauffage qui génèrent le plus d'émission de GES et de pollutions. Les transports représentent le deuxième poste d'émissions de GES et la première source d'émission de polluants atmosphériques. À Plaine Commune, le taux de particules fines dans l'air dépasse la valeur limite journalière de 76 jours par an (chiffres 2016). Le taux moyen de dioxyde d'azote (NO₂) est deux fois supérieur à la valeur maximale réglementaire (40 µg/m³). L'alimentation pèse 17 % des émissions de GES, tant pour la production de denrées que pour leur transformation et leur acheminement jusqu'au territoire.

3. Le trafic aérien n'est pas dans le périmètre du Plan climat air énergie territorial. Les plateformes aéroportuaires sont situées hors du territoire et donc hors du champ d'intervention du PCAET de Plaine Commune. Plaine Commune ne manque pas d'intervenir sur le plan politique et se mobilise contre les nuisances aéroportuaires, notamment à l'échelle de la Métropole à travers le Plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain, et dans les instances supra-territoriales.

/ UN TERRITOIRE PEU RÉSILIENT, MAIS AUX NOMBREUSES RESSOURCES

Plaine Commune est largement dépendant des ressources extérieures : seule 3 % de l'énergie finale consommée est produite sur le territoire. Les denrées alimentaires proviennent de loin et le territoire importe chaque année 4,5 millions de tonnes de matière, dont 1,3 Mt de matériaux de construction. Cette dépendance est une faiblesse pour la résilience territoriale⁴ car Plaine Commune doit compter sur de nombreuses ressources exogènes pour assurer les biens et services essentiels. Or, la résilience territoriale repose sur la diversité des emplois et des activités, les coopérations entre acteurs, la territorialisation d'activités essentielles et les solidarités vis-à-vis des territoires voisins. Pour la renforcer, Plaine Commune peut s'appuyer sur de nombreuses ressources endogènes à développer :

- **Un tissu associatif et citoyen** extrêmement riche, divers et dynamique qui porte des projets de transition écologique et sociale. Plaine Commune compte notamment un réseau très actif d'associations dans les domaines du vélo et de l'agriculture urbaine qui compte plus de 285 projets au sein du territoire (chiffres 2019).



Les moutons de l'association Clinamen : pâturage à la chaufferie biomasse de Saint-Denis

- **Un tissu économique dense** d'entreprises permettant de faire jouer la redistribution et de mettre l'innovation au service du progrès environnemental et humain.
- **Des habitants créatifs**, faisant preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'innovation, riches de leur multiculturalisme et engagés dans de nombreuses initiatives solidaires.

4. Capacité à surmonter les chocs ou crises, d'ordre sanitaire, économique, social, environnemental...

- **Un réseau de chaleur** alimenté à plus de 50 % en énergies renouvelables, qui représente 95 % de l'énergie produite localement à partir de chaufferies biomasse et de géothermie à un tarif acceptable, fruit d'une politique volontariste d'accès à une énergie propre pour tous.



Le réseau de chaleur du SMIREC : Plaine Commune Énergie produit et achemine de l'énergie pour le chauffage et l'eau chaude de nombreux bâtiments

- **Un patrimoine historique**, industriel et paysager à préserver et développer (Seine, canal Saint-Denis, parcs départementaux de L'Île-Saint-Denis et de La Courneuve, cité-jardin, anciennes friches industrielles...)

- **Un gisement de matériaux** valorisé à travers la démarche de « métabolisme urbain » qui vise à réemployer en circuit court les matériaux de construction au sein du territoire.

- **Un dynamisme urbain** qui offre l'opportunité de faire la ville autrement, de porter un urbanisme plus sobre et résilient : projets d'aménagement et de rénovation urbaine, Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, chantiers du Grand Paris Express...

- **Une culture de la prescription** pour porter et défendre des projets urbains de qualité et une politique climat air énergie fortement ancrée dans la stratégie du territoire.

2/ LA STRATÉGIE CLIMAT AIR ÉNERGIE



© Ph. Guignard / Plaine Commune

/ POUR UNE JUSTICE CLIMATIQUE ET UNE JUSTICE SOCIALE : CHANGER DE MODE DE VILLE

Le Plan climat air énergie territorial porte la conviction que la transition écologique doit lier les réponses aux urgences climatiques et aux urgences sociales : elle doit être endogène et inclusive. Lutte contre la précarité énergétique, accompagnement à la rénovation thermique des logements, développement du réseau de transports en commun, accompagnement des mesures de restriction de l'usage des véhicules motorisés – afin qu'elles soient plus justes envers les ménages les moins favorisés –, protection des habitants contre la pollution de l'air et les fortes chaleurs, amélioration des espaces publics pour créer des espaces de fraîcheur en temps de crise, développement de la chaleur renouvelable à un tarif abordable... Toutes ces mesures portent une approche sociale de l'écologie qui vise à veiller sur les personnes les plus vulnérables et lutter contre les inégalités environnementales.



© Ville d'Épinay-sur-Seine/ Jean-Christophe Lemasson

La ligne du T11 express à Épinay-sur-Seine



© C. Metals / Plaine Commune

Projet Eko : construction d'immeubles d'habitation en bois dans le quartier Cristino Garcia Landy, à Aubervilliers



Le grand parc de Saint-Ouen-sur-Seine

Le PCAET inscrit le territoire dans la stratégie de neutralité carbone 2050 et fixe de grands objectifs stratégiques en matière de sobriété énergétique et d'atténuation du changement climatique :

- **Réduire les consommations d'énergie** finale de 20 % à l'horizon 2030 et de 40 % à l'horizon 2050, sur la base des consommations de 2005.
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** de 40 % d'ici 2030 et de 75 % d'ici 2050, sur la base des émissions de 2005.
- **Atteindre 10 % d'énergies renouvelables** dans le mix énergétique du territoire à l'horizon 2030, et 30 % de l'énergie consommée d'origine renouvelable à l'horizon 2050.

En matière de qualité de l'air, le PCAET vise à **ramener les concentrations de polluants atmosphériques**

« Construire collectivement un nouveau modèle urbain coopératif, sobre, respirable et résilient »

sous les seuils réglementaires, mais aussi à limiter l'impact des pollutions atmosphériques sur les futurs usagers ou habitants.

En matière de résilience territoriale, Plaine Commune s'engage à promouvoir et construire collectivement un nouveau modèle urbain sobre en énergie, respirable, adapté aux changements climatiques, riche en travail et sensible à la biodiversité, en inventant de nouvelles formes de coopération entre collectivités, société civile et entreprises.

/ AGIR DÈS MAINTENANT

Plaine Commune a pleinement conscience de l'urgence à agir. Engagé depuis 2010 dans un Plan climat, le territoire a très tôt réalisé l'enjeu et l'importance de changer de modèle. Le PCAET accélère cette dynamique en fixant quatre temporalités :

- **Dès 2020** : des mesures d'urgence à placer en haut de l'agenda politique, en réponse aux attentes des habitants, la déclaration de l'urgence climatique, l'alignement de l'ensemble des décisions et des projets de Plaine Commune avec les objectifs du PCAET, la mise en place d'un comité citoyen climat air énergie et la mobilisation de nouveaux signataires de la Résolution climat.
- **Dès 2023** : la remise en débat de la neutralité carbone, lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET, à partir d'une étude sur la compensation carbone locale.
- **À l'horizon 2030** : des objectifs réalistes pour encourager l'action et mettre en œuvre tous les moyens possibles pour les atteindre.

- **À l'horizon 2050** : un cap politique ambitieux pour donner un signal fort, encourager et accélérer la mobilisation de tous, en cohérence avec les trajectoires supra-territoriales (Stratégie nationale bas carbone, Schéma régional climat air énergie, Plan climat air énergie métropolitain...) et s'inscrire dans la trajectoire de neutralité carbone 2050 de l'accord de Paris sur le climat.

« Vélo et marche, végétalisation, qualité de l'air : des mesures d'urgence à adopter dès 2020 »



Fontaine d'eau potable au parc du Temps des cerises à Saint-Denis



Réserve écologique d'Épinay-sur-Seine

/ CINQ AXES ET TROIS PRIORITÉS DE TRANSFORMATION

La stratégie du PCAET se décline en 5 axes :

Axe 1 : Sobriété et justice sociale.

Une écologie au service des urgences climatiques et des urgences sociales.

Axe 2 : Résilience.

Un territoire qui se prépare et protège ses populations contre les impacts du changement climatique.

Axe 3 : Air et santé environnementale.

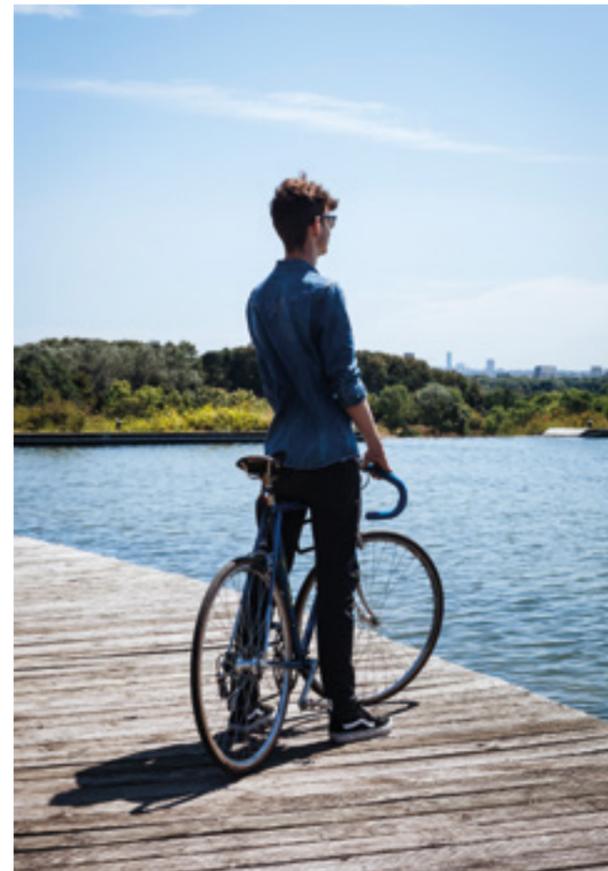
Un territoire qui protège ses populations contre la pollution de l'air.

Axe 4 : Transition énergétique et économie circulaire.

Un territoire qui valorise ses ressources, favorise la création d'emplois et d'activités économiques.

Axe 5 : Transition collaborative et partagée.

Un territoire qui innove et construit collectivement un nouveau modèle.



Vélo au parc Georges Valbon de la Courneuve

Dès 2020, une série de mesures d'urgences est mise en haut de l'agenda politique afin de répondre aux priorités exprimées par les habitants lors de l'enquête publique du PLUi et de la consultation publique du PCAET :

• Mobilités et voirie.

Les habitants plaident pour le développement des modes actifs : 100 % des itinéraires principaux rendus cyclables d'ici à 2024, développement des stationnements, arceaux, carrefours cyclables, infrastructures et services ; des trottoirs accessibles à tous et agréables pour favoriser la marche ; réduction de la place de la voiture et de la traversée des poids lourds et développement des transports en commun.

• Nature en ville, îlots de fraîcheur.

Une demande forte pour développer massivement de vrais espaces de respiration, des îlots de fraîcheur, pour développer la surface des espaces végétalisés, planter des arbres, désimperméabiliser les sols, développer les points d'eau et de rafraîchissement, éviter les matériaux qui stockent la chaleur...

• Pollution de l'air et urbanisme.

Les habitants demandent des efforts radicaux pour atteindre les objectifs de l'Organisation mondiale de la santé en termes de qualité de l'air d'ici 2025 : réduction de l'impact des poids lourds et des véhicules polluants, enfouissement de l'A1, limitation des autoroutes à 70 km/h en milieu urbain dès 2020, interdiction de la création de grands axes et infrastructures routiers devant les équipements sensibles, interdiction de tout projet de densification urbaine s'il crée des risques sanitaires pour les populations, maîtrise des nuisances générées par les chantiers.

Plus généralement, les habitants souhaitent une politique climat air énergie plus ambitieuse, qui se concrétise au quotidien et dont les impacts concrets puissent être mesurés.

/ S'INSCRIRE DANS LA TRAJECTOIRE DE LA NEUTRALITÉ CARBONE 2050

Conscient de toutes les contraintes de son territoire, Plaine Commune n'affiche pas la neutralité carbone en 2050, mais souhaite s'inscrire dans la trajectoire pour y parvenir. Ainsi, Plaine Commune œuvre dès à présent à atteindre la neutralité à travers des projets pilotes : la Réserve écologique d'Épinay-sur-Seine, le projet Canal de Saint Denis, des quartiers bas carbone dans le Village olympique et paralympique...

Atteindre la neutralité carbone est un objectif extrêmement ambitieux pour un territoire bâtisseur, engagé à construire 4200 logements par an, à accueillir sept gares du Grand Paris Express, le Village olympique et paralympique et le Centre aquatique olympique, qui compte plusieurs zones d'aménagement concerté (ZAC) et souhaite rester une terre d'accueil. Cela ne sera pas réalisable sans une aide importante de l'État, notamment pour accompagner la rénovation thermique du bâti.

S'engager à atteindre la neutralité demande, d'une part, de réduire au maximum les émissions de CO2 – ce que le PCAET s'efforce de faire en visant une réduction de 75 % d'émissions de GES – et, d'autre part, de

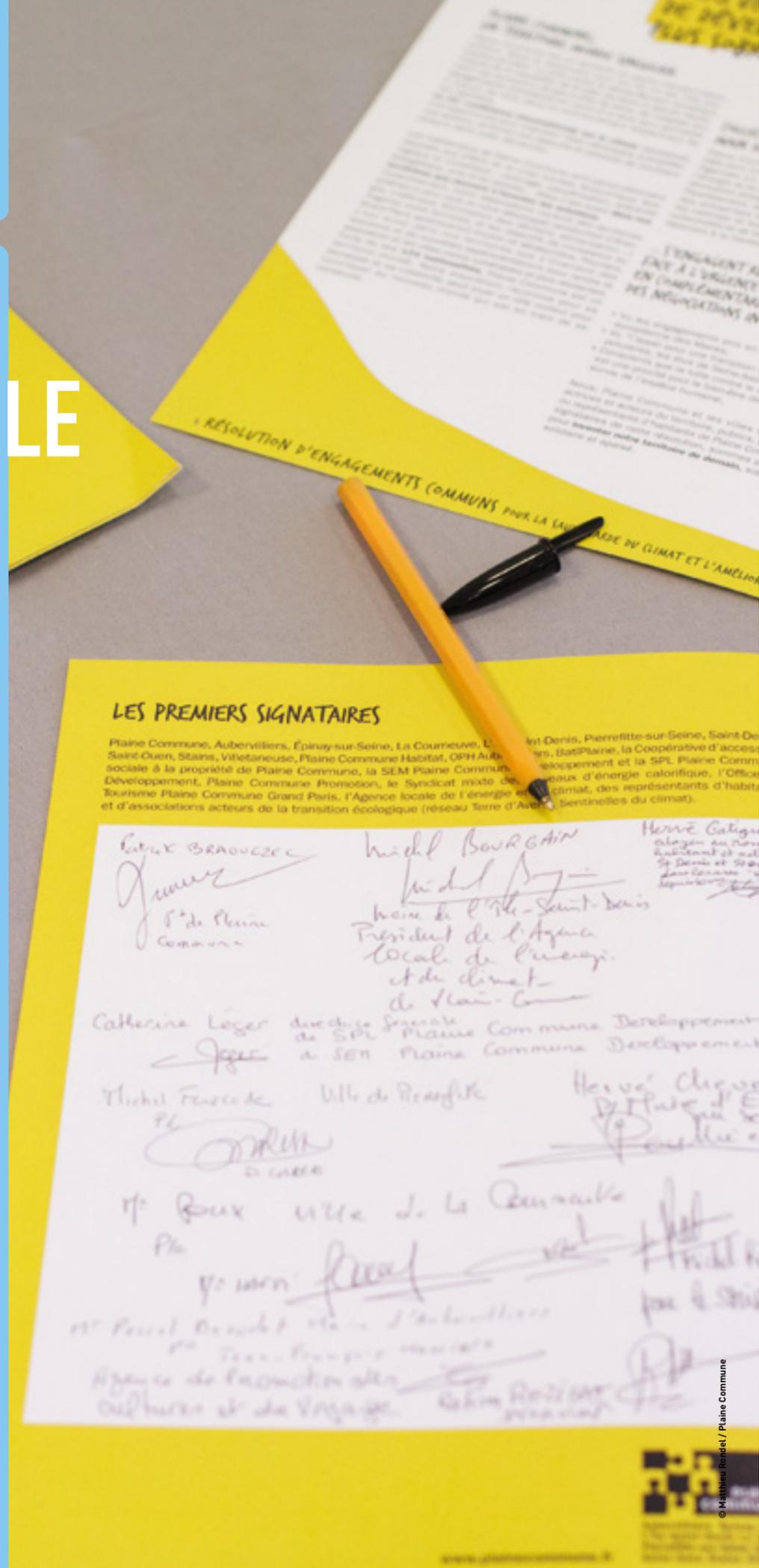
compenser les émissions résiduelles par la plantation d'arbres, par exemple, ou la restauration de sols. Plaine Commune ne dispose pas encore d'une stratégie de compensation carbone. La démarche consiste à étudier la faisabilité d'atteindre un tel objectif dans notre territoire bâtisseur, dynamique et terre d'accueil, par le déploiement d'une compensation carbone locale, puis de remettre en débat la neutralité carbone à mi-mandat.

« Rechercher la sobriété et une compensation carbone locale pour s'inscrire dans la trajectoire de neutralité carbone 2050 de l'accord de Paris sur le climat »



Travaux de construction de l'écoquartier fluvial à L'Île-Saint-Denis (construction bas carbone et quartier sans voiture)

3/ AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT



/ TOUS MOBILISÉS POUR LE CLIMAT

Considérant que seule l'alliance des collectivités, des acteurs du territoire et de la société civile peut apporter des réponses à la hauteur de l'urgence climatique, Plaine Commune mobilise ces acteurs à travers la Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie. En 2020, elle réunit 31 signataires engagés dans la trajectoire climat air énergie du territoire. Les Villes sont étroitement associées à la politique climat air énergie du territoire, tant sur le plan politique qu'opérationnel : Plaine Commune anime l'Atelier des maires adjoints à l'environnement, instance consultative qui permet aux élus chargés de l'écologie d'échanger autour des enjeux environnementaux, de partager, de s'acculturer et d'élaborer des positionnements communs à l'échelle territoriale. Plaine Commune rassemble chaque mois les agents des Villes pour renforcer la coopération intercommunale sur les enjeux d'écologie urbaine.



Le jardin potager de la ferme des possibles à Stains



Portes ouvertes des serres de Villeteuseuse



Exposition Plaine Commune s'acclimate projetant le territoire dans un climat de + 2 °C à l'horizon 2050, organisée par Plaine Commune au moment de la COP21 (2015)

Parallèlement, Plaine Commune multiplie les coopérations innovantes pour mobiliser, soutenir, accompagner les acteurs du territoire et orienter leurs activités vers la transition écologique et sociale : à travers l'appel à projets Terre d'avenir qui rassemble un réseau de 150 acteurs en transition sur le territoire, à travers le démonstrateur industriel pour la ville durable Rêve de scènes urbaines qui regroupe 70 entreprises proposant des innovations résilientes et sobres en carbone pour la ville de demain, ou encore via le partenariat avec la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) qui vise à aboutir à un Village olympique et paralympique aligné avec l'accord de Paris, compatible avec le climat de 2050 et profitable aux habitants du territoire à la suite des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

« Mobiliser, soutenir et accompagner les acteurs du territoire vers la transition écologique et sociale »

/ 64 ACTIONS POUR LUTTER CONCRÈTEMENT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA POLLUTION DE L'AIR

Le programme d'actions du PCAET couvre l'ensemble des politiques publiques de la collectivité :

- Rénover les logements, lutter contre la précarité énergétique.
- Réduire les consommations énergétiques et l'empreinte environnementale des bâtiments tertiaires.
- Développer la construction bas carbone, basée sur les matériaux biosourcés et issus du réemploi.
- Rénover et optimiser l'éclairage public.
- Adapter les espaces publics au changement climatique, créer des îlots de fraîcheur.
- (A)ménager la ville autrement, plus sobre, plus aérée, adaptée au changement climatique.
- Végétaliser, développer la nature en ville, la biodiversité et l'eau dans la ville.
- Développer une agriculture urbaine riche en biodiversité et en lien social.
- Réduire l'impact des axes routiers sur la santé et l'environnement.
- Porter un urbanisme qui protège les habitants des pollutions.

- Développer les mobilités actives (marche, vélo...) et les transports en commun ; réduire la place de la voiture.
- Réduire les pollutions provenant des chantiers et du chauffage.
- Développer les énergies renouvelables et de récupération, notamment à travers le réseau de chaleur urbain.
- S'inscrire dans l'économie circulaire, le réemploi, le réusage.
- Être exemplaire au sein la collectivité.
- Coopérer avec les acteurs du territoire, s'inscrire dans une gouvernance partagée.
- Entraîner les acteurs dans une mobilisation collective.

Certaines actions sont déjà opérationnelles et demandent à être poursuivies, renforcées ou généralisées. D'autres sont d'ordre stratégique et doivent être traduites par des actions concrètes. Enfin, certaines actions visent à entraîner, mobiliser, prescrire pour le climat : le Référentiel d'(a)ménagement soutenable s'applique à l'ensemble des projets d'aménagement ; la Convention qualité construction neuve pose des exigences de performance énergétique et de matériaux ; la Charte entreprise-territoire invite les acteurs économiques à s'engager pour le développement du territoire de Plaine Commune...



Panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de la centrale de mobilité de L'Île-Saint-Denis

© SIPPÉREC

EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES DU PCAET

- Aménagements visant à faciliter la marche en résorbant les « points durs piétons » et développant la signalétique piétonne.
- Développement de la pratique du vélo grâce au soutien de Bicyclo - La Maison du vélo, au déploiement des aménagements cyclables, à l'aménagement d'espaces de stationnement pour vélos sur le parvis des futures gares du Grand Paris Express, au dialogue avec l'ensemble des collectifs cyclistes du territoire au sein du Comité vélo.
- Accompagnement à la rénovation thermique de 286 logements avec l'Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune, diagnostics énergétiques réalisés chez les ménages. L'ALEC a répondu à 316 demandes d'accompagnement à la rénovation thermique de la part de copropriétaires au cours de l'année 2019.
- Adaptation au printemps 2020 du jardin Fatima Bedar pour apporter plus de fraîcheur en cas de fortes chaleurs : plantation d'arbustes et de 21 arbres supplémentaires adaptés aux conditions chaudes et sèches, de fruitiers et de vivaces pour plus d'ombrages et de fraîcheur par évapotranspiration, amélioration du sol (apport de compost) afin qu'il retienne davantage l'eau et permette un meilleur développement des végétaux.
- Réalisation d'une étude sociologique pour accompagner les restrictions de circulation des véhicules motorisés au sein du territoire, en particulier auprès des habitants et professionnels les plus vulnérables, et s'assurer que la mise en place de la Zone à faibles émissions (ZFE) mobilité soit socialement juste.
- Approvisionnement de 47 000 équivalents logements en chauffage issu du réseau de chaleur urbain fonctionnant à plus de 50 % aux énergies renouvelables et de récupération. C'est l'un des principaux réseaux de chaleur en Île-de-France. Plaine Commune soutient son déploiement dans les villes du territoire, en vue de raccorder plus de 26 000 logements supplémentaires à l'horizon 2026.
- Mise en œuvre de matériaux biosourcés et de bois dans la construction pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments, à travers la signature de la Charte bois construction exemplaire (2016) et l'intégration de bois dans des projets urbains : écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis, ZAC du Fort d'Aubervilliers, médiathèque de Stains, bâtiments tertiaires...
- Création d'un noyau de biodiversité secondaire dans le secteur des EMGP à Aubervilliers, grâce au partenariat avec l'cade qui prendra, dans un premier temps, la forme d'un parc boisé de 1,5 ha et offrira des espaces de loisirs et de rafraîchissement dans un quartier en carence d'espaces verts et vulnérable au changement climatique.
- Accompagnement d'un quartier sobre en carbone et adapté au climat de 2050 dans le Village olympique et paralympique : moins de 50 % d'émissions de CO2 en cycle de vie sur 50 ans, moins de 160 heures d'inconfort au climat de 2050 (niveau d'inconfort thermique), végétalisation adaptée aux enjeux climatiques de 2050, prise en compte des enjeux liés au cycle de l'eau...
- Recyclage des matériaux de chantier à travers la démarche de métabolisme urbain : lancement d'une première plateforme de réemploi dans l'ancien site de l'entreprise de négoce de produits métallurgiques KDI.
- Valorisation des biodéchets avec le Syctom et les Alchimistes : 645 tonnes de déchets organiques valorisés par le Syctom au cours de l'année 2018, distribution de 700 composteurs et 200 lombricomposteurs en 2017.

/ MESURER NOS EFFORTS ET ÉVALUER NOTRE IMPACT EN ASSOCIANT LES HABITANTS

Plaine Commune s'efforce de mesurer les impacts de sa politique climat air énergie pour ajuster son action. Dès 2010, un bilan carbone a été mis en œuvre. Le premier Plan climat énergie a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours (2010-2015). Le nouveau PCAET s'appuie sur le Groupe action climat qui réunit les agents de toutes les directions afin de porter, suivre et contribuer à sa mise en œuvre. Un comité de suivi citoyen climat air énergie permettra de donner à voir les réalisations aux habitants et de les associer au suivi de la politique climat air énergie territoriale.

Fort de l'intérêt témoigné par les habitants et acteurs du territoire lors des consultations sur le PCAET et le PLUi, Plaine Commune souhaite donner toute leur place aux citoyens dans la mise en œuvre de sa politique climat air énergie, et s'appuyer sur ce comité de suivi comme véritable vigie du respect de la trajectoire engagée.

En 2019, Plaine Commune s'est engagé dans la labellisation Cit'ergie pour mesurer le niveau de performance

de sa politique climat air énergie. Les habitants demandent un renforcement de l'approche chiffrée afin de mesurer l'avancement du territoire sur ces sujets. Les élus se sont engagés à réaliser un nouveau bilan carbone lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET, en 2023. Pour aller plus loin, la mise en place au sein de la collectivité d'un outil d'aide à la décision de type « baromètre climat » est à l'étude.

« Intégrer les citoyens aux prises de décisions qui bouleverseront nécessairement leur vie quotidienne, afin que l'effort de transition soit juste et partagé »



La guinguette du climat propose de réfléchir aux enjeux sociaux et écologiques dans une ambiance festive



Fabrication de compost par l'association Hadage à L'Île-Saint-Denis



Aménagement cyclable à Saint-Denis



Hôtel à insecte dans le parc Frédéric Lemaître à Pierrefitte-sur-Seine



Marché bio et équitable de Pierrefitte : bijoux écologiques, vêtements artisanaux, objets en matériaux recyclés, produits alimentaires...



Balade urbaine Fiches fraîches le long des berges du canal Saint-Denis



Hôtel à insectes dans la cité-jardin de Stains



GRAND PARIS

PLAINE COMMUNE
21 AVENUE JULES-RIMET
93218 SAINT-DENIS CEDEX

www.plainecommune.fr